

Opération de Développement Rural



Commission Locale de Développement Rural



Séance n° 1 du 20/02/2017





CLDR de Gembloux – Séance Plénière
Le **20 février 2017**, salle du Conseil communal
Procès-verbal réunion n°1

Participants :

- Pour la **CLDR** (45) :

Conseillers communaux	Membres citoyens	
★ Monsieur Marc BAUVIN, Président	★ Monsieur Renaud BAIWIR	★ Monsieur Paul GUISEN
★ Monsieur Philippe CREVECOEUR	★ Madame Cécile BAUVIN	★ Monsieur Jean-Philippe HABRAN
★ Monsieur Emmanuel DELSAUTE	★ Monsieur Eric BEKA	★ Monsieur Philippe HENIN
★ Madame Jeannine DENIS	★ Monsieur Benjamin BERGER	★ Monsieur Thierry KERVYN
★ Madame Laurence DOOMS	★ Monsieur Fabien BOURDEAU	★ Madame Anny-Claire KUMS
★ Monsieur Alain GODA	★ Monsieur Jean-Pol BURTEAU	★ Monsieur Bruno LAZARD
★ Madame Nadine GUISET	★ Madame Ludivine DAMAY	★ Monsieur Fabian LOSANGE
★ Monsieur Jérôme HAUBRUGE	★ Monsieur Jean-Paul DE WULF	★ Monsieur Paul-Eric MOSSERAY
★ Monsieur Gauthier LE BUSSY	★ Madame Frédérique DEHAYE	★ Madame Jacqueline PARACHE
★ Monsieur Santos LEKEU-HINOSTROZA	★ Monsieur Xavier DEMARETS	★ Madame Anne PISSOORT
★ Monsieur Bernard SCHMIT	★ Monsieur Joseph DERYCK	★ Madame Marie-Claire RINGLET
	★ Monsieur Michel DEWAELE	★ Monsieur Didier SALMON
	★ Madame Myriam DEWULF	★ Madame Bernadette STAPPAERTS
	★ Madame Isabelle DULLAERT	★ Madame Céline STEPHENNE
	★ Monsieur Sébastien EECKHOUDT	★ Monsieur Pierre VAN EYCK
	★ Madame Aurélie GABRIEL	★ Madame Edith VAN MALCOTE
	★ Madame Lucrèce GARCIA-d'HEYGERE	
	★ Madame Annick GERARD	

- Pour l'**Administration communale** : Christine HUBERT (Agent relais communal)
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Michaël PLUIJGERS (Agent appui), Jocelyne VAN LIERDE (Agent traitant)
- Pour l'**auteur de PCDR** : Anne SINZOT
- Pour l'**Administration régionale** – DGO3 : Xavier DUBOIS

Contact : SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Direction du développement rural - Service extérieur de Wavre -Avenue Pasteur, 4 WAVRE -Tél. : 010/233762
Xavier.DUBOIS@spw.wallonie.be

Excusés :

- Pour la **CLDR** (4) :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| ★ Monsieur Guy THIRY | ★ Madame Dominique WINAND |
| ★ Madame Aurore MASSART | ★ Monsieur Damien EYLENBOSCH |

Copie :

- *Mise en ligne sur le site internet communal*
- *aux membres de la CLDR*
- *au Collège communal de Gembloux*
- *à l'Administration communale de Gembloux : à la Directrice générale, à l'agent relais de l'ODR*
- *à l'Administration régionale – DGO3 (Xavier DUBOIS)*
- *à l'auteur du deuxième PCDR : le CREAT-UCL*
- *à la Direction de la FRW*

Secrétariat : Jocelyne VAN LIERDE (FRW)

Ordre du jour :

1. Installation officielle de la CLDR - Accueil par le Président ;
2. Vision d'un film sur les 20 ans du développement rural ;
3. CLDR : composition, missions, règlement d'ordre intérieur à valider et fonctionnement ;
4. Rappel des projets de développement rural mis en œuvre dans le cadre du 1er PCDR ;
5. Approbation du rapport annuel 2016 de la CLDR ;
6. Aperçu du résultat des consultations publiques et des groupes de travail thématiques ;
7. Calendrier du 1^{er} semestre 2017 ;
8. Verre de l'amitié.

1. Accueil par le Bourgmestre et le Président de la CLDR

Le Bourgmestre, Monsieur Dispa accueille les nouveaux membres de la CLDR et introduit la réunion en présentant les motivations de la ville de Gembloux à mener une deuxième opération de développement rural (ODR). Il retrace également les réalisations du premier PCDR qui ont marqué le développement de Gembloux. Il adresse ses remerciements aux membres pour leur engagement au service du développement de leur commune.

Le Président de la CLDR, Monsieur Bauvin, Echevin ayant le développement rural dans ses compétences scabinales, procède à l'installation de la nouvelle CLDR. Il présente les différents intervenants :

- Madame C. Hubert, responsable du pôle cadre de vie et agent relais communal pour l'ODR ;
- Madame J. Van Lierde et Monsieur M. Pluijgers, agents de développement de la Fondation rurale de Wallonie chargée de l'accompagnement de la commune dans son ODR (FRW) ;
- Madame A. Sinzot du CREAT, bureau d'étude engagé pour être auteur du programme communal de développement rural (PCDR) ;
- Monsieur X. Dubois, de la DGO3 au sein du SPW - Direction du développement rural - Services extérieurs de Wavre.

Les participants ont reçu une farde d'accueil reprenant différents documents :

- Le Powerpoint de présentation
- La liste des membres de la CLDR

- Le règlement d'ordre intérieur (ROI)
- Le programme de la visite de terrain de la CLDR du 18.03.2017
- Le planning des réunions de la CLDR pour le 1^{er} semestre.

2. Présentation de la politique de développement rural - les acteurs, les grandes étapes et le processus de co-construction du PCDR (FRW)

En guise d'entrée en matière, un film présentant des réalisations en développement rural est projeté. Cette vidéo a été réalisée dans le cadre des 20 ans de la politique du développement rural en 2011 par le Ministre de la ruralité.

Le développement rural (DR) est une politique organisée par un décret de la Région wallonne. Le DR étant une politique transversale, les exemples de réalisations concernent différents domaines d'une vie communale : économie, environnement, social, mobilité, cadre de vie, culture, ...

L'opération de développement rural est ensuite expliquée à travers une capsule vidéo réalisée par la FRW. Cette introduction est complétée par une présentation des différents acteurs qui participent à l'élaboration du PCDR : la Ville de Gembloux, la population représentée par la CLDR, le CREAT, la Wallonie (Ministre et administration régionale) et la FRW.

Les grandes étapes sont rapidement évoquées avec une période plus intense de co-construction du PCDR qui se clôturera à l'horizon 2018 par une présentation du document final à différentes instances publiques pour recueillir leur approbation et ainsi entrer dans une phase de mise en œuvre des projets durant une période de 10 ans.

Cette co-construction du PCDR s'inscrit dans un processus dont l'installation de la CLDR constitue une étape importante pour la suite des travaux à savoir réfléchir en CLDR à une stratégie de développement en se donnant des objectifs de développement qui se concrétiseront dans les fiches-projets.

3. Présentation de la composition, des missions, du fonctionnement et du règlement d'ordre intérieur de la CLDR (FRW)

La CLDR est composée de 60 membres : 46 représentants la population et 14 Conseillers communaux. Etant donné que 71 habitants avaient présenté leur candidature, une réserve de recrutement de 25 personnes est donc constituée. La sélection s'est faite sur base de critères qui ont permis de proposer une diversité des membres et d'arriver à un certain équilibre dans les représentativités : villages, âges, genres, profils socio-économiques,... Il est à noter que 5 membres de la CLDR précédente sont également membres de la nouvelle CLDR.

L'élaboration, l'exécution et l'évaluation du PCDR représentent les missions principales de la CLDR. C'est un lieu d'échanges, de propositions, d'avis et de construction mis en place par décision du Conseil communal.

Un règlement d'ordre intérieur (ROI) cadre le fonctionnement de la CLDR. Il a été approuvé par le Conseil communal le 1er février dernier en même temps que la composition de la CLDR. Il est prévu qu'il soit également validé par la CLDR. Afin de ne pas prolonger la réunion par une

lecture exhaustive du document, **il est proposé de le valider lors de la prochaine séance de la CLDR**. Quelques points d'attention sont néanmoins discutés.

Questions/Réponses :

Q : Il est fait référence à la notion d'effectifs et suppléants. Comment cela va-t-il se passer ?

R : Le décret prévoit effectivement qu'une CLDR soit composée d'un nombre égal d'effectifs et de suppléants. L'objectif étant de construire tous ensemble le PCDR et d'avoir le maximum de membres qui participent au processus, il est proposé comme dans beaucoup de CLDR de ne pas faire de différence entre les effectifs et suppléants et d'inviter les 60 membres à toutes les réunions.

Q : Le graphique de la distribution par âge montre qu'il n'y a pas de jeunes de moins de 25 ans, comment cela se fait-il ?

R : Le constat est bien qu'il n'y a pas de membre de la CLDR ayant moins de 25 ans. Lors des rencontres de personnes ressources, la FRW avait proposé d'interviewer les présidents des différents clubs de jeunes et un seul a répondu à l'invitation. Ce qui n'empêche qu'il sera toujours possible de rencontrer des associations de jeunes si dans le cadre des réflexions futures il s'avère intéressant de les consulter.

Q : De combien de membres était composée la CLDR précédente ?

R : Au départ, elle comptait 50 membres pour arriver à un chiffre de 47 membres, 3 personnes ayant démissionné.

4. Photos de famille

Afin de faire plus ample connaissance, il est proposé aux membres de se regrouper par habitants d'un même village et d'être pris en photos. De même, les membres sont invités à se placer par initiales de leur prénom.



5. Rappel des projets de développement rural mis en œuvre lors du 1^{er} PCDR (Ville de Gembloux)

Présentation des 13 projets réalisés dans le cadre de la 1^{ère} ODR ainsi que des actions accomplies dans la dynamique de l'ODR.

L'espace Grand-Leez est le premier projet à avoir été réalisé. Il a permis de soutenir une nouvelle dynamique associative. Dans ce cadre, une newsletter est proposée. Pour y avoir accès : info@grandleez.be.

Q : Des projets du 1^{er} PCDR sont-ils restés sans réalisation ?

R : Oui, mais pas beaucoup. Il est prévu que l'auteur de PCDR les reprenne dans le catalogue des idées de projets déjà émis et qui seront soumis à la réflexion de la CLDR.

6. Approbation du rapport annuel 2016 de la CLDR (Ville de Gembloux)

Une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement wallon, la Ville est tenue de rendre un rapport annuel au Ministre de la ruralité et à l'administration du DR. Ce rapport présente notamment l'état d'avancement des projets du PCDR, les projets à entreprendre, les activités de la CLDR, ...

Pour 2016, la CLDR s'est réunie à 2 reprises.

Q : Les membres peuvent-ils disposer du document ; ce qui permettra de prendre connaissance de ce qui s'est passé précédemment ?

R : La Ville va examiner la possibilité de le mettre en ligne via un Drive ainsi que d'autres documents qui pourraient être consultés par la CLDR.

Q : De manière générale, combien de communes sont en ODR ? Quel est le budget annuel du département du développement rural ? Quels sont les critères de sélection des conventions ?

R : +/- 130 communes sont en ODR mais elles se situent à différents stades du processus (toutes ne sont pas en exécution et donc en possibilité de demander des conventions).

Le budget régional annuel DR est de 18 millions d'euros. Chaque Commune qui a un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon peut introduire des demandes de convention. Il s'agit pour les Communes de prendre en compte la part financière contributive au projet (min. 20%) ainsi que le suivi administratif du projet.

C'est le Ministre qui donne son accord pour les conventions. Mais il est requis de faire prioritairement appel aux subsides des autres politiques sectorielles. Le financement DR intervient alors en complément ou seul si pas d'intervention d'autres subsides. Le co-financement peut aussi être européen ou d'autres niveaux de pouvoirs publics : provinces, Communauté française,... La dynamique de la CLDR, le projet porté par la CLDR et la Commune sont des éléments importants qui peuvent influencer sur la décision. Le subside en DR est des 80% jusque 500 000€ de coût du projet et de 50% au-delà de 500 000€. Pour l'aménagement des espaces publics, l'intervention est de 60% pour les premiers 500 000 et de 50% pour ce qui est au-delà.

Q : Des projets en DR peuvent-ils être réalisés en partenariat avec des sociétés privées ?

R : Le partenariat public/privé est soutenu par la Région wallonne. Des projets peuvent se réaliser à condition que l'accessibilité soit garantie pour les citoyens. Ex : l'Espace Orneau à Gembloux où la salle est construite sur un terrain appartenant à la Faculté et donné à la commune par bail emphytéotique. Autre exemple : une maison de village où la toiture est cédée à une entreprise pour montrer des panneaux solaires innovants. Dans la vidéo, il a été question d'un centre d'accueil, de colloques et de séminaires gérés par la Commune d'Ellezelles. Ce centre est occupé par un traiteur mais également disponible pour les associations et les privés.

Q : Etant donné qu'il s'agit d'une 2^{ème} ODR, la taille des projets devra-t-elle être réduite ?

R : il n'y a pas de contrainte à ce niveau. La volonté communale est réfléchi ensemble à des projets intéressants pour le développement de Gembloux dans un contexte raisonnable pour les finances communales.

7. Aperçu des consultations publiques et des groupes de travail thématiques (FRW)

Au total, 615 personnes ont été consultées via les interviews de personnes ressources, consultations villageoises, consultations de l'associatif et des agriculteurs, enquête en ligne.

Les 6 groupes de travail thématique ont rassemblé quant à eux 150 participants.

8. Planning des prochaines rencontres (FRW)

- Le samedi **18 mars**, une **visite des projets** réalisés en DR dans les communes de Beauvechain et Incourt est organisée pour les membres de la CLDR. Ce sera l'occasion de découvrir des projets autres que ceux menés sur Gembloux par le 1^{er} PCDR. Il est important de **s'inscrire avant le 10 mars** auprès de la FRW, j.vanlierde@frw.be.
- Séance plénière de la CLDR : **lundi 27 mars 2017 à 19h30** à la salle du Conseil communal. Travail d'élaboration de la stratégie de développement.
- Séance plénière de la CLDR : **lundi 24 avril 2017 à 19h30** à la salle du Conseil communal.
- Séance plénière de la CLDR : **lundi 12 juin 2017 à 19h30** à la salle du Conseil communal.

Avant de passer à la partie plus conviviale autour du verre de l'amitié, la conclusion a été apportée par Xavier Dubois :

« On compte sur vous »

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Michaël PLUIJGERS & Jocelyne VAN LIERDE